



Comité intercommunautaire pour l'assainissement du lac du Bourget



2025
RAPPORT
D'ACTIVITÉ



ÉDITO

L'année 2025 s'achève avec de belles réalisations et la concrétisation d'un nouveau contrat avec l'agence de l'eau, signé le 12 janvier 2026, en présence des présidents de Grand Chambéry et de Grand Lac.

De belles réalisations en 2025

- La baisse de 70 cm du lac du Bourget (3^{ème} opération réussie après celles de 2017 et 2021),
- Les travaux de restauration du Nant Petchi à St-Alban Laysse (1 800 000 €), de la Deysse à Entrelacs (521 600 €HT), du Tillet dans le golf d'Aix-les-Bains (171 000 €HT),
- Les travaux de restauration de la zone humide de Monzin à Vimines (48 300 €HT),
- La réalisation des tri bois sur la Laysse au Bout du Monde à Bassens (61 053 €HT) et sur l'Albenche à Entrelacs (80 232 €HT),
- Les travaux de protection contre les inondations de Droise à Grésy-sur-Aix (60 088 €HT) et du Couëtan à Tresserve (25 000 €HT),

Dans le cadre de **Eau climat, on agit !** 32 opérations ont été réalisés en 2025 par les communes pour des travaux de désimperméabilisation, de stockages d'eaux pluviales et d'économies d'eau. Le montant global des travaux est de 2 121 531 € et les subventions de l'agence de l'eau de 1 329 482 €.

Un nouveau contrat signé avec l'agence de l'eau

Le Contrat Eau & Climat propose un programme d'actions de 66 M€ à réaliser sur la période 2026 à 2028. D'un point de vue pratique, les actions déposées au plus tard à l'automne 2028 pourront se concrétiser en 2029 voire 2030. En réalité, c'est donc un contrat de 5 ans ! L'agence de l'eau, partenaire historique de notre territoire, s'engage à nous accompagner financièrement à hauteur de 21,5 M€.

Dans ce nouveau contrat qui engage le CISALB, Grand Chambéry et Grand Lac, notre travail va être d'amplifier notre gestion de l'eau et des milieux aquatiques et de consolider notre adaptation au changement climatique. Nous allons nous engager davantage dans la reconquête de la biodiversité.

La restauration des rivières

14,7 M€ sont prévus pour restaurer 9 km de rivières : la Laysse et le Nant Bruyant sur Grand Chambéry ainsi que la Laysse, la Deysse, l'Albenche et le Nant Varon sur Grand Lac.

La restauration des zones humides

1,8 M€ sont fléchés pour restaurer 50 hectares de zones humides : 10 ha sur Grand Chambéry et 40 ha sur Grand Lac, dont 20 ha sur les seuls marais de la Deysse à Entrelacs.

La gestion de la ressource en eau

Ce nouveau contrat nous offre l'opportunité de prolonger nos efforts en matière de gestion de l'eau et d'adaptation au changement climatique. Je pense évidemment à la sobriété en eau, au retour de la nature en ville, à la désimperméabilisation, à la récupération des eaux pluviales, à la réutilisation des eaux usées et aux changements de pratiques qui s'imposent à nous en matière de fleurissement et d'arrosage des stades. Chaque été, nos rivières souffrent du manque d'eau. Chaque été, nos sources se tarissent. Voilà la réalité ! Le PTGE va nous fixer les objectifs à atteindre et les actions à mener pour être prêt à partager et utiliser l'eau encore plus intelligemment.

La biodiversité s'invite à la table des priorités

Ce nouveau contrat c'est aussi un nouvel engagement en matière de biodiversité. Le CISALB s'engage dans l'élaboration de sa Trame Turquoise avec un objectif d'adopter d'ici fin 2027 un programme de restauration d'habitats et de corridors écologiques pour des espèces inféodées à l'eau et dont le cycle de vie dépend également du milieu terrestre (amphibiens, cistude, loutre, castor, etc.).

En parallèle, nous allons proposer aux communes de les accompagner dans la plantation d'arbres et d'arbustes sur les berges de rivières dépourvues de végétation.

La présidente du CISALB

Marie-Claire Barbier



Travaux de restauration de la Deysse (Entrelacs)



Mise en place des éléments du dalot sur le Nant Petchi



Création d'un tri bois sur la Leysse au Bout du monde

SOMMAIRE

• 2025 en images	4-5
• L'histoire	6-7
• Les compétences du CISALB	8
• Le territoire de compétences du CISALB	9
• La gouvernance	11
• Les moyens humains	12
• Les finances	13
• La gestion de l'eau et des milieux aquatiques	14/17
• La prévention des inondations	18/21
• La galerie de rejet au Rhône & la Coua et les Cavettes	22
• La sensibilisation du public	23
• Les temps forts de la sensibilisation 2025	24

Rédacteur en chef : Renaud Jalinoux

Rédaction : CISALB

Crédits photographiques :

CISALB, Gwenaëlle Grandjean, Gilles Morat.

Graphisme : Gilles Morat

2025 EN IMAGES



Travaux hydrauliques et écologiques du Nant Petchi (St-Alban-Leyse)



Création d'une plage de dépôt à Droise (Grésy-sur-Aix)



Création d'une grille sur le Couëtan (Tresserve)



Création d'un tri bois sur l'Albenche (Entrelacs)



Plantations sur le Nant Varon (Le Bourget-du-Lac)



Restauration de la Deysse (Entrelacs)



Restauration du Tillet dans le golf (Aix-les-Bains)



Création d'un tri bois sur la Leyse au Bout du Monde (St-Alban-Leyse)



Restauration d'une partie du marais de Monzin (Vimines)



Baisse du niveau du lac à l'automne 2025



L'HISTOIRE

LA PÉRIODE 1972 - 1985

À l'aube des années 1960, le lac du Bourget montre des signes inquiétants d'un mal nouveau : l'eutrophisation. Les algues prolifèrent, les touristes fuient une eau de plus en plus trouble et les pêcheurs regardent avec inquiétude leurs filets désespérément vides.

En 1972, se dessinent les traits d'un projet titanesque : pour sauver le lac, élus et ingénieurs imaginent l'impensable, dériver vers le Rhône les eaux usées épurées des deux agglomérations. Les spécialistes affichent l'objectif : diminuer de 95% les rejets de phosphore dans le lac.

Le parti retenu est d'améliorer les stations d'épuration de Chambéry et d'Aix-les-Bains et d'exporter leurs eaux ainsi traitées vers un milieu capable de supporter le rejet. Pour son débit et sa proximité, le Rhône est préféré à l'Isère.

En 1974, les tunneliers sont au travail. Mais au lieu de durer 2 ans et demi, le chantier dure 5 ans, faisant face à des contraintes géologiques inattendues.

En 1980, le préfet de la Savoie et les élus ouvrent conjointement la vanne, permettant aux eaux usées traitées issues des stations d'épuration de Chambéry et d'Aix-les-Bains, d'emprunter le long tunnel de 12 km pour rejoindre le Rhône, et ainsi de sauver le lac. 40 ans après son inauguration, les analyses dans le lac et dans le Rhône confirment la pertinence et l'audace de cet aménagement.

Cette période est aussi marquée par une autre source de pollution des eaux : la décharge de Viviers-du-Lac s'implante sur un ancien marais de 35 hectares situé à 500 mètres du lac. Plus de 1,3 million de mètres cubes de déchets se déversent dans le vallon des Cavettes (entre 1970 et 1975) puis dans la plaine de la Coua (entre 1975 et 1985). Cette décharge produit durant plusieurs décennies des lixiviats polluants contenant des toxiques dont les fameux PCB (pyralène).

LA PÉRIODE 1986 - 1998

En 1994, les statuts du CISALB sont enfin rédigés puis approuvés par arrêté préfectoral.

LA PÉRIODE 1999 - 2009

À l'occasion du projet Grand Lac, porté par le Département de la Savoie et les collectivités locales de l'époque, le CISALB prend une nouvelle dimension : il élabore et anime le volet environnemental de cet ambitieux projet de 3 milliards d'euros sur 15 ans.

En septembre 2002, le CISALB signe un contrat de 7 ans avec l'État, l'Agence de l'eau, la Région, le Département, les collectivités et les associations. Entre 2003 et 2009, 80 millions d'euros d'actions sont conduites. Les collectivités portent des travaux d'assainissement, de lutte contre les pollutions de l'eau, de restauration et de suivi des milieux aquatiques, de protection contre les inondations et de sensibilisation du public. Le CISALB coordonne et anime ce premier contrat.

En décembre 2002, le CISALB signe avec l'Agence de l'eau, la Région et les acteurs économiques un Contrat Industrie. Ce contrat, animé par le CISALB, permet d'éliminer et valoriser plus de 2 000 tonnes de déchets dangereux des entreprises avec des aides bonifiées.

En octobre 2003, les collectivités s'engagent dans un premier Plan d'actions de prévention des inondations (PAPI). 15 millions d'euros sont engagés dans des travaux de protection, notamment sur la Leysse et l'Albanne à Chambéry centre et sur la création du bras de décharge à Savoie Technolac (La Motte-Servolex et Le Bourget-du-Lac).

En 2007, le CISALB démarre les travaux de requalification du site sud de l'ancienne décharge de Viviers-du-Lac (25 hectares du site de la Coua).



LA PÉRIODE 2010 - 2019

En novembre 2011, le CISALB signe un 2nd contrat de bassin versant de 6 ans avec l'Agence de l'eau, la Région, le Département, les collectivités et les associations. Entre 2012 et 2018, 80 millions d'euros d'actions sont conduites par les maîtres d'ouvrage, dont Grand Chambéry et Grand Lac en matière d'assainissement, d'eau potable, de protection contre les inondations et de restauration écologique des milieux aquatiques.

Sur cette même période, les collectivités s'engagent dans un 2nd Plan d'actions de prévention des inondations (PAPI). 25 millions d'euros sont engagés dans des travaux, notamment sur la Leysse entre le pont des Allobroges et le pont de l'A41 (Chambéry et La Motte-Servolex) et sur le Nant Petchi (St-Alban-Leysse et Bassens).

Des actions innovantes sont également conçues et/ou portées par le CISALB, en collaboration avec les deux agglomérations :

- Trois Opérations collectives sont signées entre le CISALB, les agglomérations et l'Agence de l'eau pour apporter un appui technique et des aides aux entreprises réalisant des travaux de mises en conformité de leurs rejets,
- L'opération Objectif zéro pesticide, conduite entre 2010 et 2014, permet à plus de 30 communes de réduire voire supprimer les pesticides dans la gestion des espaces verts et des voiries,
- Le Plan d'actions en faveur des zones humides, signé en 2012, permet de sauvegarder les sites remarquables et de restaurer des sites prioritaires,
- Le Plan de gestion de la ressource en eau (PGRE), validé en décembre 2016, prend acte de l'impact du réchauffement climatique et de la nécessité d'engager des actions pour réduire la pression sur la ressource en eau et les milieux aquatiques,
- Le Plan de gestion du lac du Bourget, initié en 2014, reconnaît la nécessité de créer une gouvernance, d'arbitrer les usages dans un souci de préservation de l'environnement et de fixer un nouveau cap sur le lac,

- Des cheminements pédagogiques, conçus par le CISALB, sont réalisés par Grand Chambéry sur 2 sites d'alimentation en eau potable et 2 sites de traitement des eaux usées,
- Un laboratoire pédagogique est construit pour accueillir le public encadré par le CISALB sur le territoire de Grand Chambéry.

En 2018, le CISALB achève les travaux de requalification écologique et paysagère des sites de la Coua et des Cavettes, démarrés en 2007 à Viviers-du-Lac. Au total, le CISALB a engagé 4,5 millions d'euros pour restaurer 31 hectares d'anciennes décharges. Aujourd'hui, ces deux sites abritent 7,4 ha de zones humides, gérées par le CISALB. Ce chantier a bénéficié de 1,2 million d'euros de subvention et de 1,4 million d'euros de recettes issus des dépôts de matériaux terreux apportés par les entreprises du terrassement.

En 2019, le CISALB assure la maîtrise d'ouvrage de la conception d'un centre muséographique. Aqualis, situé à l'emplacement de l'ancien aquarium d'Aix-les-Bains, devient le principal lieu d'accueil des activités de sensibilisation du CISALB.

Le CISALB, Grand Chambéry et Grand Lac signent trois nouveaux contrats avec l'agence de l'eau : le contrat 2019-2022 (67 M€), le contrat 2023-2024 (20 M€) et le contrat Eau & Climat (66 M€), signé le 12 janvier 2026 pour la période 2026-2028.



Le comité de bassin versant du 8 octobre 2025 (Le Bourget-du-Lac)



LES COMPÉTENCES

À sa création en 1973, le CISALB est une commission regroupant les deux agglomérations de Grand Chambéry (SIAC) et Grand Lac (SILB). En 1994, les statuts du CISALB sont établis avec un objectif commun de poursuivre la dépollution du lac et de suivre la qualité de ses eaux. En 2005, les statuts du syndicat sont modifiés pour légitimer son rôle de « coordination des démarches territoriales de gestion de l'eau et des milieux aquatiques » et étendre le suivi du lac à celui des rivières du bassin versant.

En 2018, le CISALB engage une modification de ses statuts pour intégrer la compétence GEMAPI et reformuler certaines compétences au travers du prisme de l'article L211-7 du code de l'Environnement. Les compétences actuelles sont les suivantes :

LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT (PMVE)

Cette compétence est exercée en transfert. Elle comporte les missions suivantes :

- **La lutte contre les pollutions de l'eau et des milieux aquatiques** : études et assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- **La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines** : études et assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- **La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau superficielle** et des milieux aquatiques ;
- **L'animation**, y compris pédagogique, et la **concertation** dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau, des milieux aquatiques et de la prévention contre les inondations.

LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

Cette nouvelle compétence est exercée par délégation pour Grand Chambéry et Grand Lac, et par transfert pour les 4 autres EPCI. Le CISALB est ainsi habilité à entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages et installations, dont la finalité concourt à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations, présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, et visant les items 1°, 2°, 5°, 8° de l'article L 211-7, à savoir :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- **L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau**, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau ;
- **La défense contre les inondations** ;
- **La protection et la restauration** des sites, **des écosystèmes aquatiques et des zones humides** ainsi que des formations boisées riveraines.

LA GESTION RÉGLEMENTAIRE DE LA PLAINE DE LA COUA ET DU VALLON DES CAVETTES

Cette ancienne décharge (1955 à 1985) de plus de 40 ha a été réhabilitée par le CISALB entre 2007 et 2018. Aujourd'hui, il s'agit d'assurer le suivi réglementaire du site.

LES ÉTUDES, LA RÉALISATION, LA GESTION, LE FINANCEMENT DE LA GALERIE DE REJET DES EAUX USÉES TRAITÉES AU RHÔNE

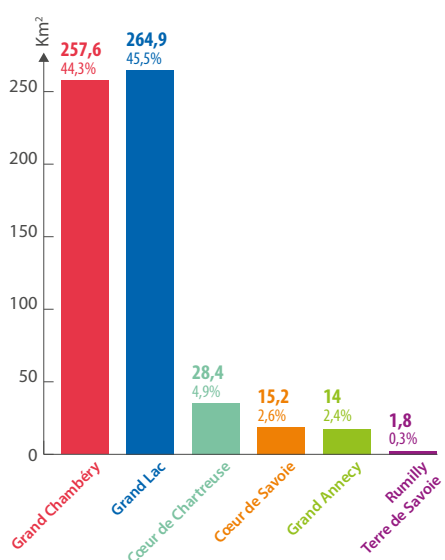
Cette galerie est en service depuis janvier 1980. Le CISALB assure l'entretien de l'ouvrage et le suivi réglementaire.

LE TERRITOIRE

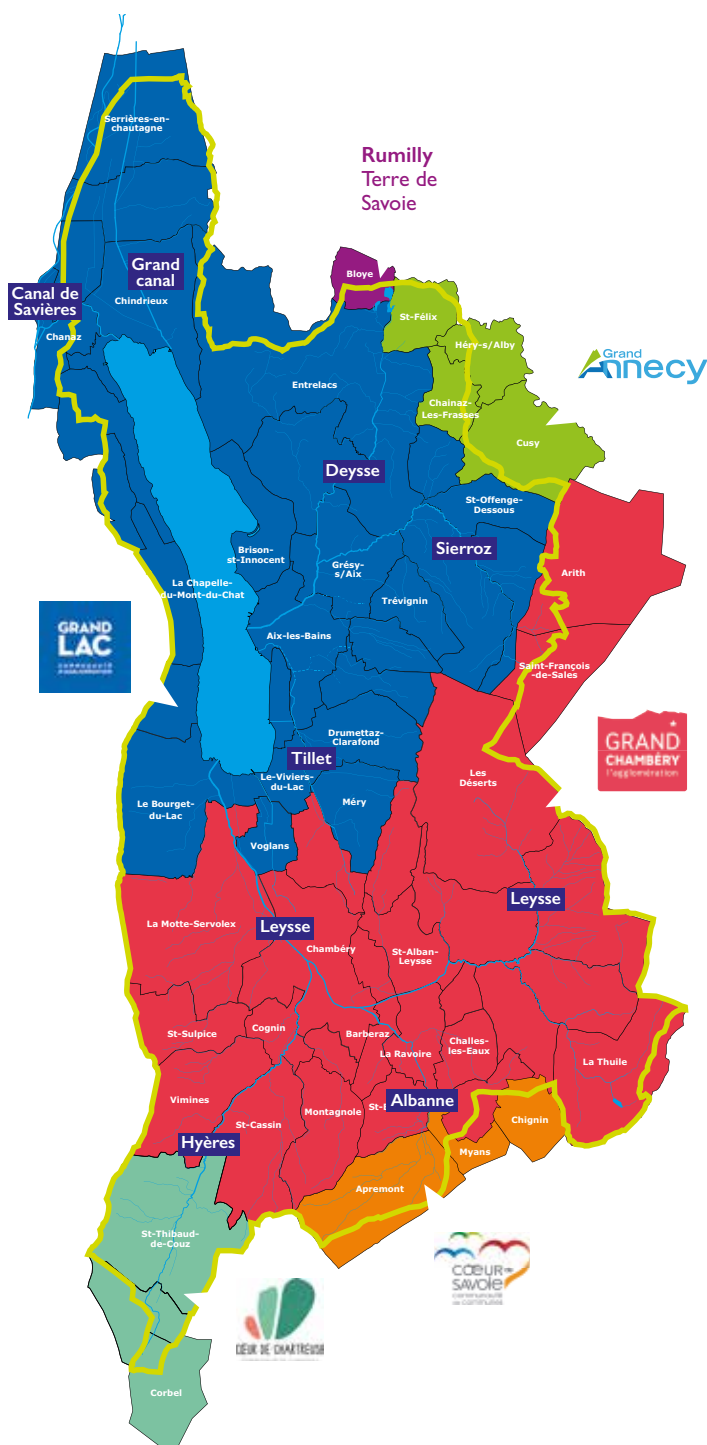
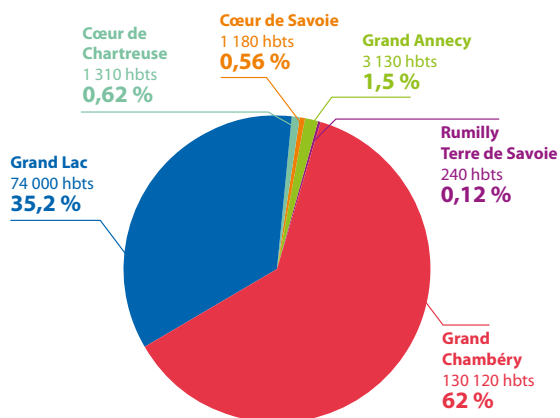
LES EPCI MEMBRES DU CISALB

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le CISALB exerce ses compétences sur le bassin versant du lac du Bourget. Ce dernier couvre une superficie de 582 km² et abrite une population de 209 980 habitants répartis sur 64 communes, regroupés dans les 6 EPCI membres du CISALB :

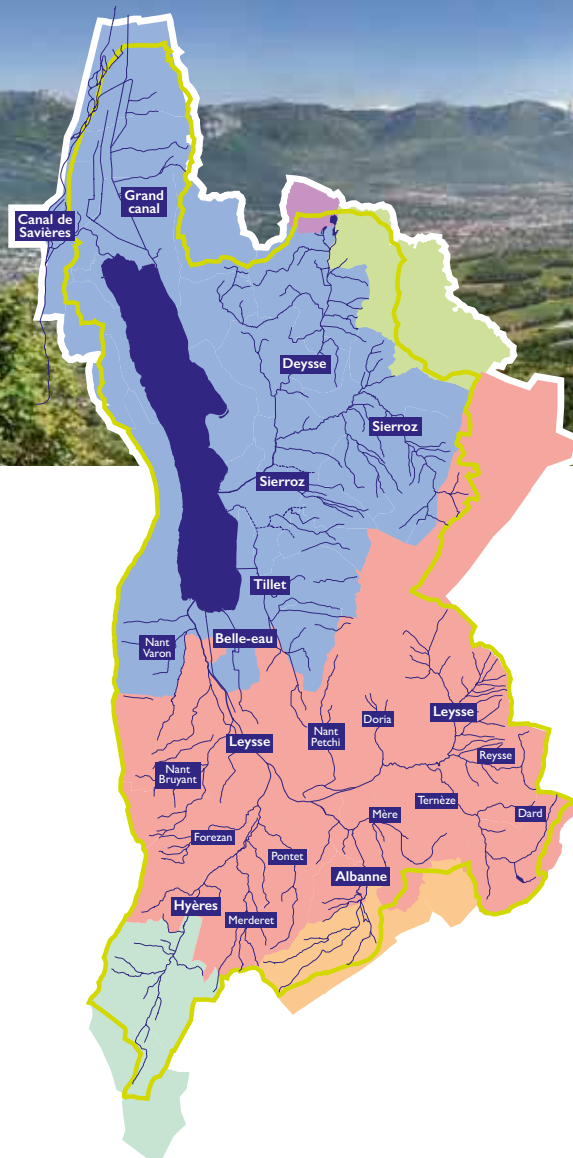
Répartition des EPCI par superficie en km²



Répartition des EPCI par habitant



LE TERRITOIRE



LA DIRECTIVE CADRE SUR L'EAU (DCE)

Les objectifs d'atteinte du BON ÉTAT des masses d'eau fixés par le SDAGE sont pris en compte par le CISALB. Le bassin versant du lac du Bourget comprend 23 masses d'eau :

- 20 rivières,
- Le lac du Bourget,
- Alluvions de la plaine de Chambéry et alluvions du Rhône dans le marais de Chautagne.

Le lac du Bourget et les deux nappes alluvionnaires sont évalués en BON ÉTAT.

L'état écologique des 21 rivières est le suivant en 2019 :

- 9 sont en BON ÉTAT,
- 12 sont en état moins que bon.

L'état chimique des 21 rivières est le suivant en 2019 :

- 20 sont en BON ÉTAT,
- 1 est en état moins que bon (Deysse).

LA DIRECTIVE INONDATION

L'État a identifié un Territoire à Risque Important d'inondation (TRI) sur Chambéry - Aix-les-Bains qui vise **11 communes de Grand Chambéry et 17 communes de Grand Lac.**

En cas de crue centennale, près de 15 000 personnes seraient touchées par les inondations (40 000 en cas de défaillance des digues). Environ 10 000 habitations sont situées dans une zone inondable de crue centennale (20 000 en cas de défaillance des digues). 17 500 emplois se situent dans une zone inondable de crue centennale (45 000 en cas de défaillance des digues). Près de 200 établissements recevant du public (ERP) sont présents dans ces zones à risques. Parmi eux, 45 ERP sont jugés sensibles (accueil d'enfants, de personnes âgées, services utiles à la gestion de crise comme des services techniques, des équipements). Des zones d'activités économiques comme celle de Bissy-Érier (Chambéry, La Motte-Servolex) sont particulièrement exposées en cas de défaillance de digues ou tout simplement lors de ruissellements urbains intenses comme en 2015. Savoie Technolac est également exposé aux crues du lac et à une défaillance des digues.

EPCI	Masse d'eau principale	Masse d'eau secondaire
Grand Chambéry	Leysse (amont Doriaz) Leysse (Doriaz au lac) Albanne Hyères Ruisseau de Belle Eau	Ternèze Nant Petchi La Mère Nant Bruyant Ruisseau du marais
Grand Lac	Sierroz (amont Grésy) Deysse Sierroz (aval Grésy) Tillet Canal de Chautagne Canal de Savières Lac du Bourget	Monderesse Albenche Nant de Drumettaz
Cœur de Chartreuse	Hyères amont (1)	
Cœur de Savoie	Albanne amont (2)	
Grand Annecy	Affluent Deysse (3)	
Rumilly Terre de Savoie	Étang de Crosagny (4)	

(1) concerne 12 km de l'Hyères sur un total de 21 km

(2) concerne 6 km de l'Albanne sur un total de 10 km

(3) concerne 4 km du Nant de Dorsan et 1 km du Nant de Gorsy, non visés dans le SDAGE

(4) concerne les 23 ha des étangs de Crosagny et Beaumont non visés dans le SDAGE



LA GOUVERNANCE

LE COMITÉ

Le CISALB est un syndicat mixte fermé au sein duquel siègent 14 membres titulaires :

Grand Chambéry	5 élus
Grand Lac	5 élus
Grand Annecy	1 élu
Cœur de Chartreuse	1 élu
Cœur de Savoie	1 élu
Rumilly Terre de Savoie	1 élu

Le comité s'est réuni 5 fois en 2025 :

- 20 février
- 27 mai
- 26 juin
- 8 octobre
- 10 décembre

LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

La Commission d'appel d'offres s'est réunie 2 fois en 2025 :

- Le 23 octobre, pour l'attribution du marché de travaux pour la création d'un bassin de rétention des crues sur la Chaudanne à Mouxy (1 678 794 €HT).
- Le 10 décembre, pour l'attribution de deux marchés :
 - Marché de travaux de confortement de la galerie de rejet au Rhône (5 160 754 €HT),
 - Marché de maîtrise d'œuvre des travaux de confortement et de restauration écologique de la Leysse aval (217 842 €HT).

LES AUTRES INSTANCES DE GOUVERNANCE

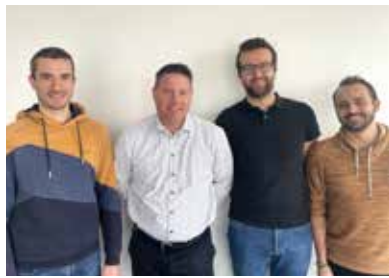
La gouvernance politique s'exerce au sein de plusieurs instances dont les dates sont rappelées ci-dessous :

Comité de bassin versant	8 octobre
Comité des élus du lac	14 janvier 16 avril 21 octobre
Comité des usagers du lac	5 juin
Comité des élus du lac	2 mai
Comité technique du canal de Savières	9 juillet
Conseil scientifique	25 juin



Bilan de l'opération Eau Climat, on agit ! (juin 2025)

LES MOYENS HUMAINS



LES PÔLES

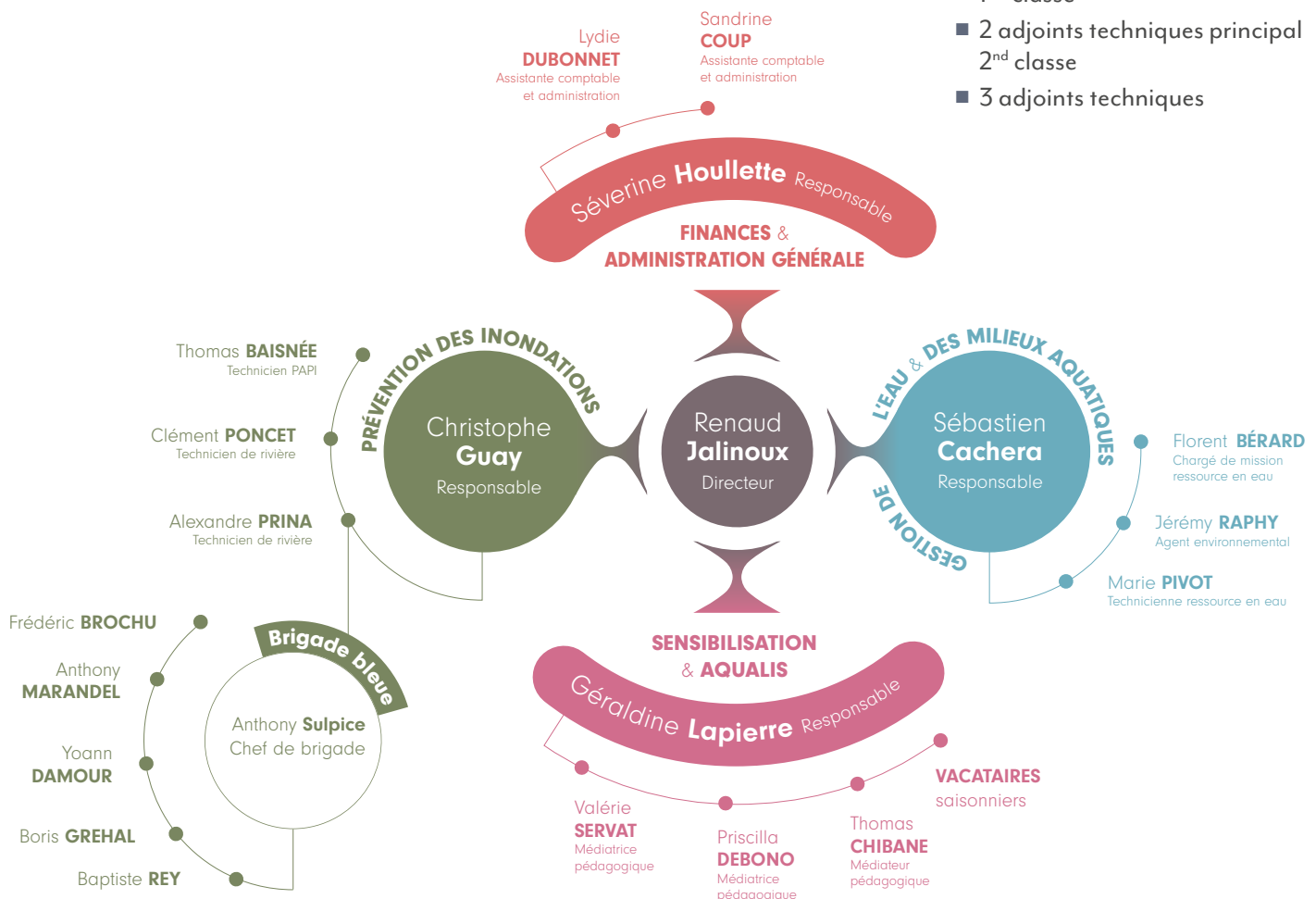
Le CISALB est organisé en 4 pôles :

- Un pôle Finances et Administration générale
- Un pôle Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques (GEMA)
- Un pôle Prévention des Inondations (PI)
- Un pôle Sensibilisation & Aqualis

LES EFFECTIFS

La structure comprend 22 agents :

- 1 ingénieur principal, directeur
- 1 attachée principale, responsable de pôle
- 2 ingénieurs principaux, responsables des pôles GEMA et PI
- 1 ingénieure, responsable de pôle
- 5 techniciens principal 2nd classe
- 2 adjointes administratifs principal 1^{ère} classe
- 2 agents de maîtrise principal
- 3 adjoints techniques principal 1^{ère} classe
- 2 adjoints techniques principal 2nd classe
- 3 adjoints techniques



LES FINANCES

LES RECETTES

Les recettes du CISALB sont :

- Les contributions des membres adhérents,
- Les subventions,
- Le produit des taxes, redevances et tarifs correspondant aux services assurés par le CISALB,
- Le produit des emprunts,
- Le produit des dons et legs,
- Le revenu des biens meubles ou immeubles du CISALB.

Les règles de **contributions des membres adhérents** sont précisées dans le tableau suivant :

Compétences	Règles de contribution
PMVE	Au prorata de la population
GEMAPI	
Actions mutualisées	Au prorata de la population et de la superficie du bassin versant
Actions non mutualisées	Autofinancement assuré par l'EPCI concerné
Plaine de la Coua et vallon des Cavettes	2/3 Grand Chambéry 1/3 Grand Lac
Galerie de rejet des eaux usées traitées au Rhône	Au prorata des volumes rejetés par Grand Chambéry et Grand Lac

Les dépenses mutualisées de la GEMAPI comprennent :

- Les salaires chargés des agents affectés à cette compétence et mutualisés sur l'ensemble du bassin versant,
- Les actions transversales : étude générale (plan de gestion des rivières, gestion des invasives, DIG, etc.), communication (dépliants, panneaux, etc.), système d'alerte des crues, organisation des services, etc.

Les dépenses non mutualisées comprennent :

- Les salaires chargés de la brigade bleue de Grand Chambéry,
- Les travaux d'entretien,
- La maîtrise foncière et les études préalables à des travaux,
- Les travaux d'investissement.

LES RÉSULTATS FINANCIERS 2025

Les chiffres ci-dessous sont ceux arrêtés au **compte administratif 2025** :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	2 662 814 €	5 585 126 €
Recettes	2 779 371 €	5 254 658 €
Résultat 2025	116 557 €	- 330 467 €
Résultat antérieur repris	951 707 €	622 206 €
Résultat net cumulé au 31/12/2025	1 068 264 €	291 739 €

Les reports 2025 s'élèvent à **2 985 921 € en dépenses et 2 972 919 € en recettes**. Les reports représentent les dépenses engagées sur l'année mais non payées au 31/12/2025 et les recettes attendues mais non perçues à la même date.

LES PRINCIPALES DÉPENSES 2025 EN TRAVAUX

Travaux hydrauliques et écologiques du Nant Petchi (St-Alban-Leyse)	1 007 000 €HT
Travaux de restauration de la Deyse (Entrelacs)	521 600 €HT
Travaux de restauration du Tillet dans le golf (Aix-les-Bains)	171 000 €HT
Création d'un tri bois sur l'Albenche (Entrelacs)	80 232 €HT
Création d'un tri bois sur la Leyse (St-Alban-Leyse)	61 053 €HT
Création d'une plage de dépôt sur Droise (Grésy-sur-Aix)	60 088 €HT

LA GESTION DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

LE PLAN DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU (PGRE)

L'ENJEU

La mise en œuvre d'une gestion collective de l'eau, garante du BON ÉTAT des rivières et des nappes dans le contexte du changement climatique.

LES OBJECTIFS

- Résorber les déficits quantitatifs constatés dans les rivières,
- Réduire la pression de prélèvement sur les ressources en eau « fragiles »,
- Adapter les usages de l'eau au changement climatique (économies d'eau, substitution de ressource, ré-infiltration des eaux de pluie, sensibilisation des usagers),
- Suivre l'évolution de la disponibilité de la ressource en eau et des besoins.

LES MISSIONS DU CISALB

- Animer la concertation entre les EPCI membres, les communes, les services de l'État, l'Agence de l'eau,
- Suivre la disponibilité de l'eau et conduire les études de définition des objectifs de gestion,
- Définir les objectifs quantitatifs et les actions à mener par masse d'eau,
- Accompagner les porteurs de projets d'usages de l'eau (agriculteurs, collectivités) dans la mise en place d'actions d'économies d'eau, de substitution de ressource etc.
- Accompagner les projets en apportant les éléments de connaissance nécessaires aux décisions des services instructeurs (DDT, Agence de l'eau).
- Sensibiliser les scolaires et le grand public aux enjeux de l'eau et du changement climatique.

LA GESTION DES SÉCHERESSES

L'ENJEU

La gestion des usages de l'eau au regard de l'évolution climatique.

LES OBJECTIFS

- Disposer d'un suivi hydrologique des sécheresses,
- Participer à la gestion de crise.

LES MISSIONS DU CISALB

- Réaliser des mesures de débits et des reconnaissances visuelles pour caractériser l'état hydrique des rivières en période de sécheresse,
- Évaluer la gravité de la situation en temps réel et informer la DDT,
- Communiquer sur l'état des ressources (rivières, nappes) et les restrictions d'eau,
- Participer au comité départemental Suivi de la ressource en eau et des étiages,
- Établir un rapport d'événement.

LES ACTIONS MENÉES EN 2025

- Suivi hydrométrique de 11 cours d'eau.
- 175 jaugeages réalisés.
- Jaugeages et suivi thermique de la Deysse et des étangs Beaumont / Crosagny.
- Suivi thermique des rivières et bilan annuel 2024 réalisé sur 6 cours d'eau.
- Contribution à l'étude de la nappe de Chambéry : mesures des échanges nappe/rivières (Érier et Leysse).
- Contribution à la révision des arrêtés de prélèvement des captages AEP.
- Contribution à l'étude des chemins de soutenabilité de Métropole Savoie 2050.
- Rapport du bilan « ressource/usages – besoins » 2024.
- Rapport « Prospective climatique et hydrologique à l'horizon 2050 » du bassin versant du lac du Bourget.
- Rapport relatif à la définition du débit de restitution de la source de Sillien.
- Rapport d'étude sur les volumes des piscines privées.
- Accompagnement de Challes et Serrières dans la régularisation des prélèvements de leurs plans d'eau.
- Accompagnement des projets agricoles (forages).
- Suivi de la retenue agricole de la Vilette.
- Installation d'une commission PTGE (10 élus).
- Échanges avec des partenaires en vue de l'élaboration du PTGE (Métropole Savoie, CMA, ADABIO, ARAEE).

LES ACTIONS MENÉES EN 2025

- Inspection visuelle et réalisation de 56 jaugeages.
- Suivi thermique des cours d'eau.



Mesure de débit dans une rivière



EAU CLIMAT, ON AGIT !

L'ENJEU

La gestion exemplaire et vertueuse de l'eau à l'échelle communale : sobriété, économie et adaptation.

LES OBJECTIFS

- Agir et communiquer en période de sécheresse,
- Connaître et suivre les consommations d'eau communales,
- Récupérer les eaux pluviales de toitures des équipements publics,
- Adapter les espaces verts pour moins consommer d'eau potable,
- Désimperméabiliser les sols pour favoriser l'infiltration des eaux de pluie,
- Économiser l'eau dans les bâtiments publics en luttant contre les fuites et les équipements aquavores,
- Repenser le fonctionnement des fontaines publiques,
- Lutter contre les pollutions par les grilles d'eaux pluviales,
- Sensibiliser la population aux enjeux de l'eau,
- Susciter l'action citoyenne et soutenir les initiatives locales.

LES MISSIONS DU CISALB

- Promouvoir et animer la démarche,
- Assister les communes dans l'élaboration de leur plan d'actions,
- Accompagner les communes dans le montage technique, administratif et financier de leurs projets,
- Rechercher des subventions, candidater aux appels à projet de l'Agence de l'Eau,
- Organiser des journées techniques / partage d'expérience,
- Développer des outils de communication pour les communes,
- Promouvoir et déployer des outils de sensibilisation (plateau de jeu pour les scolaires).

LA GESTION DES POLLUTIONS

L'ENJEU

La préservation et la non-dégradation des rivières, des nappes et du lac.

L'OBJECTIF

Mettre en œuvre le protocole pollution établi avec les partenaires.

LES MISSIONS DU CISALB

- Se rendre physiquement sur le lieu de la pollution pour en évaluer la gravité,
- Participer à l'identification du pollueur,
- Coordonner l'action pendant et post crise.

LES ACTIONS MENÉES EN 2025

- Accompagnement technique et administratif auprès des 36 communes engagées.
- Suivi technique et financier des projets réalisés et accompagnement de 7 nouveaux projets en 2025.
- Contrôle des projets et reversement de 142 000 € de subventions pour 16 projets concrétisés en 2025 (282 000 € d'investissement).
- Organisation d'une formation « éco gestion de l'eau dans les bâtiments publics » avec le CNFPT.
- Distribution de 100 boîtes de jeu ECOA auprès des collèges, bibliothèques municipales, centres de loisirs et MJC.
- Distribution de plaques et pochoirs « **Le lac commence ICI** » avec activités pédagogiques pour les scolaires.
- Bilan de « **EAU climat, on agit !** » devant la presse et les élus avec création de supports de communication.



Désimpermeabilisation de la cour d'école de Saint-Baldoph

LES ACTIONS MENÉES EN 2025

- Intervention sur 19 pollutions : 14 (Grand Chambéry) et 5 (Grand Lac).
- 3 pollutions avec mortalité piscicole.
- Campagnes de reconnaissance de pollutions diffuses dans la ZI de Bissy.
- Analyses PFAS sur l'Érier, l'Albanne et la Mère.
- Avis sur des projets de prélèvements et rejets en cours d'eau.

Rédaction : F. Bérard / M. Pivot

LA GESTION DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

LE PLAN DE GESTION DU LAC DU BOURGET ET DU CANAL DE SAVIÈRES

L'ENJEU POUR LE LAC

L'équilibre entre les activités humaines et la préservation du BON ÉTAT du lac.

LES OBJECTIFS

- Arbitrer les usages pour préserver la qualité de l'eau et des milieux lacustres (roselières, herbiers et sites sensibles),
- Mener une action prospective afin d'anticiper les évolutions des usages.

LES MISSIONS DU CISALB

- Animer la gouvernance du lac,
- Copiloter la gestion piscicole avec l'État et les associations de pêche,
- Maîtriser la prolifération des espèces exotiques invasives (renouée du Japon),
- Sensibiliser les usagers du lac aux bonnes pratiques,
- Piloter la baisse du niveau du lac tous les 4 ans (2017, 2021, 2025, etc.),
- Évaluer l'état écologique du lac du Bourget,
- Accompagner Grand Lac dans sa candidature au programme Man and Biosphere.

L'ENJEU POUR LE CANAL DE SAVIÈRES

L'équilibre entre les activités humaines sur le canal et la préservation du BON ÉTAT de la masse d'eau.

LES OBJECTIFS

- Arbitrer les usages pour préserver la qualité de l'eau et le milieu naturel,
- Définir des règles de bonne conduite afin de limiter les conflits d'usage et respecter la nature,
- Partager les informations entre les différents gestionnaires du canal.

LES MISSIONS DU CISALB

- Animer le comité technique « Canal de Savières »,
- Participer aux groupes de travail spécifiques (navigation, foncier, etc.),
- Coanimer, avec la CNR, les ateliers de territoire pour définir une feuille de route des actions de la CNR dans le cadre de la prolongation de la concession sur le Rhône.

LES ACTIONS MENÉES SUR LE LAC EN 2025

- Gouvernance : animation de 3 comités techniques, 1 comité des élus du lac, 1 comité des usagers du lac et 1 conseil scientifique.
- Man and Biosphère : accompagnement technique préalable à la désignation de Grand Lac en réserve de biosphère de l'UNESCO intervenue en septembre.
- Surveillance des usagers du lac : 9 campagnes estivales de sensibilisation aux enjeux environnementaux.
- Plantes invasives : campagne de déterrage de la renouée sur les rives du lac et du canal de Savières : 181 plantules et jeunes plants évacués, lutte contre l'érable negundo : intervention sur 365 individus.
- Roselières : 3^{ème} baisse du niveau du lac après 2017 et 2021 avec un gain de 30 % de surface de roselières.
- Gestion piscicole : coordination du groupe de travail d'expertise (3 experts suisses et allemands) sur la gestion de la pêche du lavaret qui a abouti à modifier la taille légale de capture et faire redémarrer la pêche de cette espèce emblématique.
- Suivi du lac : réalisation de 12 campagnes d'analyses d'eau, de planctons et de poissons pour évaluer l'état. Recherche de toxiques dans les sédiments et les poissons.

LES ACTIONS MENÉES SUR LE CANAL EN 2025

- Animation d'un comité technique.
- Participation à l'étude de définition pour la restauration écologique des berges du canal de Savières (maîtrise d'ouvrage pilotée par la CNR).



Contrôle des infractions en période estivale (barbecues, excès de vitesse dans la bande de rive)



Baisse de 70 cm du niveau du lac



LA GESTION DES ZONES HUMIDES

L'ENJEU

L'accroissement des surfaces de zones humides et des services rendus associés (atténuation des crues, soutien des étiages des rivières, infiltration de l'eau vers la nappe, réservoir de biodiversité).

LES OBJECTIFS

- Protéger les 4 110 hectares de zones humides de notre bassin versant,
- Restaurer les 383 hectares de zones humides prioritaires,
- Entretien des 10 hectares restaurés, actuellement en maîtrise foncière du CISALB.

LES MISSIONS DU CISALB

- Mener l'animation foncière nécessaire à la réalisation de travaux,
- Assurer la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux,
- Effectuer l'entretien et le suivi écologique des zones humides restaurées,
- Gérer les mesures compensatoires (relation administrative, technique et financière avec les pétitionnaires de projet impactant des zones humides).

LA RESTAURATION ÉCOLOGIQUE ET LE SUIVI DES RIVIÈRES

L'ENJEU

L'atteinte du BON ÉTAT écologique des rivières.

L'OBJECTIF

- Améliorer la qualité écologique de tronçons rivières en agissant sur l'espace de la rivière pour diversifier les écoulements et végétaliser les berges avec des essences adaptées,
- Rétablir la continuité écologique en supprimant des obstacles (seuils) ou en aménageant des ouvrages (rampes, passes à poissons),
- Améliorer la trame verte pour augmenter la diversité floristique et augmenter l'ombrage pour s'adapter au réchauffement climatique,
- Évaluer l'état écologique des rivières.

LES MISSIONS DU CISALB

- Mener l'animation foncière nécessaire à la réalisation de travaux,
- Assurer la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux,
- Effectuer l'entretien et le suivi écologique des tronçons restaurés,
- Réaliser et interpréter les campagnes d'évaluation de la qualité des rivières.

LES ACTIONS MENÉES EN 2025

- Travaux de restauration de la partie nord de la ZH de Monzin à Vimines. 48 300 €HT. Terrassement en déblai et comblement de drains sur 6000 m².
- Travaux d'entretien de 8 ZH de Grand Chambéry (Frainet, Fougères, Curtille, Marais des Crauses, Côte Bastienne, Croix Rouge, Terraillet, Moraz Dessous). 15 300 €HT. Fauchage et débroussaillage sur 19 300 m² et lutte contre le solidage.
- Travaux d'entretien Crosagny-Beaumont. 19 850 €HT. Fauchage de 13 600 m² et faucardage de 11 700 m² sur 4 îlots et canal de dérivation (étang de Crosagny). Fauchage de 41 400 m² sur 5 secteurs du marais de Beaumont. Fauchage de 9 500 m² sur le marais de Braille.
- Travaux d'entretien des ZH de la Coua et des Cavettes. 6 200 €HT. Cavettes : broyage de végétation et curage des sédiments de l'étang nord. Coua : fauche tardive réalisée par un agriculteur sur 20 ha.
- Accompagnement de pétitionnaires dans la recherche de mesures compensatoires à la destruction de zones humides : CGLE, Région.
- Rédaction du bilan du Plan d'actions 2012-2024.
- Réalisation de l'étude bilan du Contrat Vert et Bleu.

LES ACTIONS MENÉES EN 2025

- Travaux de restauration de la Deyse à Entrelacs. 521 600 €HT. 1 km de rivière restauré et 5 ha de marais réhydratés.
- Travaux de restauration du Tillet (golf d'Aix-les-Bains). 171 000 €HT. 200 m de rivière restaurés et suppression d'un obstacle à la continuité piscicole.
- Restauration de la ripisylve du Nant de Drumettaz. 35 000 €HT. 150 m de végétalisation (190 boutures de saules, 190 plants 60/80 cm, 50 baliveaux 100/125 cm).
- Restauration de la ripisylve du Nant Varon. 20 000 €HT. 40 m de végétalisation (160 plants 60/80 cm et 40 baliveaux 100/125 cm).
- Étude de définition au stade AVP des travaux de restauration de l'Hyères à St-Thibaud-de-Couz.

Rédaction : S. Cachera / J. Raphy

LA PRÉVENTION DES INONDATIONS

L'ENTRETIEN DES RIVIÈRES ET DES OUVRAGES

L'ENJEU

Le bon écoulement de eaux (notamment en crue) et le bon état écologique des rivières.

LES OBJECTIFS

- Abattre, élaguer et débroussailler la végétation des berges,
- Enlever les amas de branches et débris jugés dangereux pour les crues,
- Curer les volumes de sédiments ou de vases jugés dangereux,
- Curer les plages de dépôts et les bassins d'écroulement des crues,
- Nettoyer les grilles disposées à l'entrée des zones couvertes (busage, etc.),
- Assurer la maintenance des ouvrages hydrauliques manœuvrables,
- Gérer les espèces invasives (renouée du japon, etc.)
- Planter des arbres et arbustes.

LES MISSIONS DU CISALB

- Définir et programmer les travaux,
- Réaliser les travaux, soit en régie, soit par des entreprises spécialisées.

LES ACTIONS SUR GRAND LAC

Travaux forestiers (13 500 €HT)

- La Laysse entre la confluence avec le Nant Varon et le lac (en lien avec DDT73).
- Le Belle-Eau vers le giratoire de l'aéroport (Voglans).
- Le Nant de l'Abbaye à l'aval de l'A41 (Aix-les-Bains).



Curage du Nant Clair (Entrelacs)



Travaux forestiers sur le Nant de l'Abbaye

Travaux d'entretien (19 180 €HT)

- Retrait d'embâcles sur le Sierroz (Aix-les-Bains), la Deysse (Grésy-sur-Aix) et l'Albenche (Entrelacs).
- Fauche de la végétation sur le Tillet vers Aqualis (Aix-les-Bains).
- Retrait d'arbres tombés dans le ruisseau du Combo (Mouxy).
- Travaux forestiers de l'Albenche préalables au tri bois (Entrelacs).
- Diagnostic d'un frêne sur le Couëtan préalable aux travaux (Tresserve).
- Travaux forestiers post création de la plage de dépôt sur le Toron (Méry).

Travaux d'entretien d'ouvrages (52 700 €HT)

- Curage de la grille du Couëtan (Tresserve).
- Curage du bassin de Chevaline sur la Chaudanne (Aix-les-Bains).
- Débroussaillage et curage de la grille du Nant des Fougères (Aix-les-Bains).
- Curage de la plage de dépôt du Nant Clair (Entrelacs).
- Curage de la plage de dépôt du ruisseau de Saumont (Ruffieux).
- Nettoyage de la grille du Tillet dans l'hippodrome (Aix-les-Bains).
- Fauche des bassins de Chevaline, Combo et Garins (Mouxy, Aix-les-Bains).
- Nettoyage du tri bois du Sierroz (Grésy-sur-Aix).

Lutte contre les EEE (18 400€ HT)

- Arrachage du laurier cerise sur la Chaudanne (Aix-les-Bains).
- Arrachage des jeunes plantules de renouée sur les cours d'eaux de Grand Lac.
- Lutte contre les espèces exotiques envahissantes sur le Sierroz (Aix-les-Bains).

Plantations (8 400 €HT)

- 15 m de fascine végétale sur Tillet dans le parc de la Bognette (Aix-les-Bains).
- 15 m de plantations test et de mise en défens sur Belle-Eau (Voglans).
- Replantation d'une ripisylve en rive droite du ruisseau de Droise (Grésy-sur-Aix).



LES ACTIONS SUR GRAND CHAMBÉRY

Travaux forestiers (22 810 €HT)

- La Laysse à Saint-Alban-Laysse (du Bout du monde au carrefour de la Trousse).
- La Laysse aval, de la confluence avec l'Hyères à Technolac (Chambéry, La Motte-Servolex, Voglans).
- La Mère (Challes-les-Eaux et La Ravoire).
- L'Érier dans le secteur du Puits des Iles (Chambéry).
- Le Nant Bruyant dans la zone artisanale de l'Érier (La Motte-Servolex).
- Le Nant du Villard à proximité de l'IME des Mésanges (La Motte-Servolex).
- L'Albanne de la ZI de la Villette à la plaine des sports (La Ravoire et de Barberaz).

Travaux d'entretien (21 190 €HT)

- Retrait d'arbres en travers de l'Hyères et le Forézan (Cognin).
- Retrait d'arbres en travers de l'Hyères à la Tuilière (Vimines).
- Sécurisation d'arbres dépérissant ou cassés sur les berges du Nant Bruyant (La Motte-Servolex), de l'Hyères (St-Cassin, Vimines) et de la Laysse (Chambéry).

Travaux d'entretien d'ouvrages (19 745 €HT)

- Bras de décharge : curage des sédiments stockés devant les clapets, fauche des prairies et du lit mineur, reprise du drain dans le lit mineur (La Motte-Servolex, Le Bourget-du-Lac).

Travaux de la brigade bleue

- 2 050 h de travaux forestiers et de recépage de la végétation.
- 1 570 h d'entretien des digues, des ouvrages, des accès et des berges.
- 1 440 h de lutte contre les espèces végétales invasives.
- 980 h de plantation, de bouturage et de génie végétal.
- 690 h de nettoyage d'ouvrages (plage de dépôt, grilles).
- 210 h de modernisation des stations de mesure et des échelles limnigraphiques.

Rédaction : A. Prina / C. Poncet

LES ACTIONS SUR CŒUR DE CHARTREUSE

Travaux forestiers (2 350 €HT)

- Entretien des berges de l'Hyères à l'aval de St-Thibaud-de-Couz.

LES ACTIONS SUR CŒUR DE SAVOIE

Travaux d'entretien d'ouvrages (2 650 €HT)

- Débroussaillage et fauche de la plage de dépôt du torrent de Pierre Grosse (Apremont).

LES ACTIONS SUR GRAND ANNECY

Travaux forestiers (5 000 €HT)

- Entretien des berges du Nant de Dorsan (St-Félix).



Curage de la Laysse devant les clapets du bras de décharge



Restauration de la Mère (La Ravoire)



Travaux forestiers sur l'Hyères (Vimines, St-Cassin)

LA PRÉVENTION DES INONDATIONS

LA GESTION COURANTE DES DIGUES

L'ENJEU

La sécurité des personnes et des biens situés derrière les digues (22 500 personnes, 27 000 emplois et 36 000 personnes dans des ERP).

LES OBJECTIFS

- Procéder au classement des digues de classe B (19,4 km) et de classe C,
- Garantir le niveau de protection déclaré des 19,4 km de digues (Leyse, Hyères, Sierroz) pour lesquels le CISALB est responsable.

LES MISSIONS DU CISALB

- Réaliser les études réglementaires,
- Effectuer le suivi régulier des digues pour constater et surveiller des éventuels désordres (trous, affaissements, présence d'animaux fouisseurs, etc.),
- Débroussailler et faucher les talus pour permettre les inspections visuelles,
- Gérer la présence d'arbres constituant une menace pour la stabilité des digues,
- Maîtriser le foncier des portions de digues privées (achat ou convention),
- Conventionner avec les gestionnaires de réseaux présents dans les digues,
- Assurer une surveillance renforcée en période de forte crue pour détecter des désordres menaçants et anticiper une rupture brutale.

LES ACTIONS MENÉES EN 2025

- Poursuite de la gestion foncière des systèmes d'endiguement (SE) via le conventionnement avec les propriétaires privés.
- Obtention des arrêtés préfectoraux de classement et d'autorisation sur les SE suivants : Sierroz au droit de l'UDEP d'Aix-les-Bains, Albenche à Entrelacs, Nant Varon au Bourget-du-Lac, Curtine à La Motte-Servolex, Hyères amont à Saint-Jean-de-Couz, Ruisseau des Cheminettes à Saint-Baldoph.
- Fauche annuelle de 14,5 km de digues.
- Suivi réglementaire et technique des ouvrages comprenant la saisie et l'horodatage mensuel des prestations réalisées sur les digues (SIRS), l'édition des registres des ouvrages de l'année 2025 des 5 SE de classe B, la rédaction des rapports de surveillance et du rapport VTA 2024 sur les digues de classe B, la visite technique approfondie des 20 km de digues de classe B, le suivi des DT/DICT et l'encadrement des projets en interaction avec les SE (étude, autorisation, contrôle, suivi des travaux).
- Inspection de la DREAL sur les SE.1 et SE.3.
- Réfection du chemin d'entretien de la digue RD du bras de décharge (2,3 km) et création d'une rampe d'accès.



Entretien digue par la brigade bleue



Fauche de la digue de la Leyse



Plage de dépôt de Droise



LA DÉFENSE CONTRE LES INONDATIONS

L'ENJEU

La sécurité des personnes et des biens situés dans les zones inondables des PPRi.

LES OBJECTIFS

- Améliorer la résilience du territoire,
- Protéger les personnes et les biens situés dans les zones les plus exposées,
- Réaliser les travaux nécessaires pour garantir le niveau de protection attendu sur les digues ou réparer des désordres ponctuels.

LES MISSIONS DU CISALB

- Améliorer la conscience du risque (repères de crues et panneaux informatifs),
- Consolider la prévision des crues pour améliorer la gestion de crise,
- Réduire la vulnérabilité des habitations, immeubles et ERP,
- Mener l'animation foncière nécessaire à la réalisation de travaux,
- Assurer la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux.

LES ACTIONS MENÉES EN 2025

- Achèvement des travaux de confortement de la digue rive droite de la Leysse avec la finalisation de la piste cyclable sur 2,8 km et des plantations d'arbres (Chambéry, La Motte-Servolex et Voglans).
- Réalisation de la dernière tranche de travaux du Nant Petchi pour réduire le risque d'inondation et restaurer l'écologie de la rivière (Bassens et St-Alban-Leysse).



Dalot du nouveau Nant Petchi

- Réalisation d'un tri bois sur la Leysse au Bout du Monde (St-Alban-Leysse).
- Réalisation d'un tri bois sur l'Albenche à Albens (Entrelacs).
- Réalisation d'une plage de dépôt et d'un confortement du ruisseau de Droise (Grésy-sur-Aix).
- Réalisation d'un ouvrage grille sur le Couëtan (Tresserve).
- Démarrage des travaux du bassin d'écrêtement des crues de la Chaudanne (Mouxy).
- Confortement des digues et de restauration de la Leysse de l'A41 au Tremblay : gestion de l'enquête publique et obtention des arrêtés de DUP et LEMA autorisant les travaux et la maîtrise foncière. Attribution du marché de maîtrise d'œuvre des travaux.
- Étude AVP des travaux de confortement du SE.6 (du Tremblay au lac) pour protéger Savoie Technolac et restaurer l'écologie de la Leysse.
- Étude de la suppression d'un seuil sur le Nant Varon pour réduire le risque inondation et assurer la continuité écologique (Le Bourget-du-Lac).
- Étude de faisabilité hydraulique de réduction du risque inondation du Nant de Dorsan (St Félix).
- Inspection de la galerie du Tillet entre hippodrome et plage du Lido (Tresserve) et de la Chaudanne canalisée (Aix-les-Bains).
- Développement d'un outil d'aide à la décision pour la gestion de crise à destination des communes abritant des zones protégées (inondables en cas de défaillance d'un système d'endiguement).
- Modernisation de 8 pluviomètres pour le suivi en temps réel des précipitations.
- Équipement de suivi du remplissage des bassins du Combo (Mouxy) et des Garins (Aix-les-Bains).
- Pose des QR Code sur les 5 panneaux de sensibilisation au risque inondation (Chambéry, La Motte-Servolex, Aix-les-Bains et Entrelacs) permettant de visionner les films pédagogiques associés.
- Réalisation de 25 diagnostics de vulnérabilité sur Méry, Mouxy, Entrelacs, Chambéry et La Ravoire.
- Gestion de 5 dossiers de demande de subventions pour la réalisation de travaux de réduction de la vulnérabilité d'habitations.
- Suivi de 3 dossiers de travaux en cours de réalisation à la suite de demandes de subventions.

LA GALERIE DE REJET & LA COUA ET LES CAVETTES

LA GALERIE DE REJET AU RHONE

L'ENJEU

Le respect de l'arrêté préfectoral fixant les conditions de rejet dans le milieu naturel, les modalités d'entretien des ouvrages et le suivi du rejet et de son impact sur le milieu récepteur.

LES MISSIONS DU CISALB

- Produire le rapport annuel du suivi du rejet et de son impact sur le Rhône,
- Réaliser la visite technique bisannuelle (année impaire),
- Entretien des ouvrages (génie civil de la galerie et ouvrages hydrauliques annexes).

LES ACTIONS MENÉES EN 2025

- Réalisation d'une plateforme de 2 000 m² située devant l'entrée de la descenderie, destinée à l'organisation et la réalisation des travaux de confortement de la galerie.
- Consultation et sélection de l'entreprise chargée des travaux de confortement de la descenderie et de la galerie (travaux d'avril 2026 à avril 2027).
- Suivi réglementaire ICPE.

LES SITES DE LA COUA ET DES CAVETTES

L'ENJEU

Respecter l'arrêté préfectoral fixant les conditions de suivi des eaux superficielles et souterraines potentiellement impactées par les déchets sous-jacents (anciennes décharges).

LES MISSIONS DU CISALB

- Réaliser les campagnes de suivi des eaux,
- Produire le rapport bisannuel (année impaire),
- Entretien des 7,4 ha de zones humides et les 20 ha de prairies,
- Gérer les plantes invasives.

LES ACTIONS MENÉES EN 2023

- Relevés piézométriques réguliers.
- Réalisation de 3 campagnes de suivi annuelle sur les eaux superficielles et les eaux souterraines.
- Surveillance des espèces invasives : renouée du Japon, ambrosie, paspale et frelon asiatique.
- Broyage de ligneux et curage de la mare nord du site des Cavettes.
- Fauche tardive sur le site de la Coua.
- Gestion du niveau des étangs de la Coua.

Rédaction : R. Jalinoux / J. Raphy



Dégradation de la galerie de rejet au Rhône



Création d'une plateforme d'accès à la descenderie de la galerie



LA SENSIBILISATION DU PUBLIC

L'ENJEU

La prise de conscience de la valeur patrimoniale de l'eau et des milieux aquatiques et l'engagement du public vers un comportement résilient face au changement climatique.

LES OBJECTIFS

- Développer différents types d'actions pédagogiques sur les notions fondamentales de l'eau, l'impact du changement climatique sur la ressource en eau et les milieux afin d'informer, faire comprendre et engager à adopter des comportements d'adaptation adéquats,
- Soutenir l'information et la sensibilisation du public aux enjeux techniques portés par le CISALB,
- Valoriser les équipements pédagogiques dédiés pour mener ces actions de sensibilisation (Aqualis pour les actions de sensibilisation aux milieux aquatiques et à la biodiversité, Lab'eaux pour les actions de sensibilisation à l'eau).

LES MISSIONS DU CISALB

- Concevoir et réaliser des activités pédagogiques auprès des scolaires, de la jeunesse et du grand public sur les thèmes de l'eau, des milieux aquatiques et de la biodiversité du territoire,
- S'inscrire dans les démarches supra (Journées thématiques annuelles, plans intercommunaux, projets de territoire) pour décupler l'impact des actions entreprises,
- Développer l'espace muséographique d'Aqualis comme support d'attractivité à une sensibilisation des publics aux enjeux de l'eau et des milieux aquatiques
- Développer des actions de sensibilisation au petit et au grand cycle de l'eau au sein du Lab'eaux
- Développer les canaux de communication du web comme supports d'information régulière tant sur des sujets d'actualité que sur la valorisation des actions techniques et pédagogiques entreprises par le CISALB.

LES ACTIONS MENÉES EN 2025

- Distribution des exemplaires jeu **ECOIA** à destination des collègues, centres de loisirs et médiathèques.
- Création d'un nouveau jeu de cartes : le rami lacustre.
- Création du Pack Eco-délégués **Eau-Climat, on agit !**
- Amélioration des modules d'inscription en ligne.
- Accueil de deux Expositions temporaires à Aqualis : « voyage au cœur d'une goutte d'eau » et « Expo insolite, vestiges lacustres de notre consommation ».

- Animation pédagogique « jeunes » de 489 activités (dont 313 classes ; 6 276 élèves et 176 activités extrascolaires ; 1 559 jeunes) dont :
 - 21 classes dans le cadre du **Plan nautique 73**,
 - 15 établissements scolaires soutenus par le dispositif **Ma classe au musée** pour se rendre à Aqualis (1 449 élèves concernés),
 - 2 classes d'Ambassadeurs du lac (46 élèves 2025),
 - 1 classes (33 élèves) dans le cadre des **Enfants du patrimoine**,
 - 2 classes (47 élèves, 8 activités) dans le cadre de **Je paie pour ma planète**,
 - 2 classes (47 élèves) dans le cadre de la **Fête de la science 2025**,
 - 4 classes (71 élèves) dans le cadre du PCAET de Grand Chambéry,
 - 140 Ateliers du lac (1 053 enfants de 4-10 ans) pendant les vacances scolaires,
 - 34 activités pour les centres de loisirs (492 enfants).
- Animation de 378 activités « grand public » (5 918 participants), dont :
 - 318 séances de visites commentées à Aqualis (public individuel) pour 5 139 participants,
 - 11 conférences-ateliers grand public à Aqualis (251 participants),
 - 8 Ateliers de l'eau au Lab'eaux (108 participants),
 - 16 Escape Games à Aqualis (72 participants),
 - 1 rallye de l'eau à Aqualis (71 participants),
 - 21 opérations spéciales grand public (Fête de la science, Journées du patrimoine, etc.) à Aqualis, au Lab'eaux ou sur le territoire (561 participants).
- Gestion de 10 721 visiteurs à Aqualis dont :
 - 5 139 en visites individuelles en médiation,
 - 5 582 en activité pédagogique scolaire et grand public.
- Gestion de 1 160 visiteurs au Lab'eaux et sites Eau de Grand Chambéry dont :
 - 993 participants en visites scolaires (61 activités),
 - 167 participants aux actions grand public (13 activités).
- Actions de communication web sur les supports du CISALB et d'Aqualis ; 325 250 vues dont :
 - 52 813 visiteurs sur les sites internet,
 - 231 730 vues sur les réseaux sociaux,
 - 38 232 accès aux pages descriptives sur Google Map ou via une recherche Google.

Rédaction : G. Lapierre

LES TEMPS FORTS DE LA SENSIBILISATION 2025

